

12^o *Palais de la rue Ducale*. Treize mille deux cent quatre-vingt-quatre francs quarante centimes pour payer des frais d'appropriation du Palais-Ducal. 13,284 40

Cette somme formera l'art. 143 du budget de 1862.

13^o *Le Discobole, statue par feu M. Kessels, placée dans le jardin du palais de la rue Ducale*. Six mille francs pour l'exécution en bronze de la statue susmentionnée. 6,000 »

Cette somme formera l'art. 144 du budget de 1862.

Total. . . fr. 154,522 20

Art. 2. Les crédits ci-dessus spécifiés seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

212. — 1^{er} JUIN 1863. — Loi ouvrant un crédit supplémentaire de 117,000 fr. au budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1862 (1) (Monit. du 4 juin 1863.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1862, fixé par la loi du 17 mars 1862, insérée au *Moniteur* du 20 mars, n^o 79, est augmenté de cent dix-sept mille fr. (fr. 117,000), pour payer des indemnités aux propriétaires de bestiaux abattus et des frais de route aux médecins vétérinaires du gouvernement. Cette somme est répartie comme suit :

1^o Cent cinq mille francs pour payer des indemnités dues pour les bestiaux abattus (fr. 105,000). Cette somme doit être ajoutée à l'art. 52 du budget de 1862.

2^o Douze mille francs pour payer aux médecins vétérinaires du gouvernement des frais de voyage dus pour 1861 et 1862 (fr. 12,000).

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 53 du budget de 1862.

Art. 2. Les crédits spécifiés ci-dessus seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par le voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

213. — 1^{er} JUIN 1863. — Loi qui alloue des crédits supplémentaires aux budgets du ministère de l'intérieur pour les exercices 1862 et 1863 (2). (Monit. du 4 juin 1863.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1862, fixé par la loi du 17 mars 1862, insérée au *Moniteur* du 20 mars, n^o 79, est augmenté de la somme de vingt et un mille huit cent soixante-quatorze francs vingt-sept centimes (fr. 21,874-27), répartie comme suit :

1^o *Récompenses honorifiques et pécuniaires*. Trois mille trois cent soixante-quatorze francs vingt-sept centimes, pour solder des dépenses concernant les récompenses honorifiques et pécuniaires pour actes de courage et de dévouement en 1861 et 1862. fr. 3,374 27

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 49 du budget de 1862.

2^o *Exposition internationale de Londres*. Quinze mille francs pour payer des dépenses résultant de l'exposition internationale de Londres. . 15,000 »

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 69bis du budget de 1862.

3^o *Matériel des universités*. Trois mille cinq cents francs pour payer les dépenses du laboratoire d'instruction et de recherches chimiques à l'université de Gand. 3,500 »

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 79 du budget de 1862.

Total. . . fr. 21,874 27

(1) *Séance de 1862-1863.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi, ainsi qu'une annexe. Séance du 28 avril 1863, p. 669-671. — Rapport. Séance du 16 mai, p. 707.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 19 mai 1863, p. 989-990.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 21 mai 1863, p. CXXXI.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 22 mai 1863, p. 192-194. — Discussion des articles et adoption. Séance du 23 mai, p. 197.

(2) *Séance de 1862-1863.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi, ainsi que les notes y annexées. Séance du 28 avril 1863, p. 666-667. — Rapport. Séance du 19 mai, p. 696-698.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 25 mai 1863, p. 1053-1054.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 25 mai 1863, p. CXXXVII.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 26 mai 1863, p. 213. — Discussion des articles et adoption. Séance du 27 mai, p. 216-217.

Art. 2. Le budget du ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1863, fixé par la loi du 14 mars 1863, *Moniteur*, n° 75, est augmenté de la somme de trente-deux mille cent un francs quatre-vingt-dix centimes (fr. 32,101-90), répartie comme suit :

1^o *Province de Luxembourg, frais de route, matériel et dépenses imprévues.* Douze mille francs pour payer des dépenses de matériel de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon. 12,000 »

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 34 du budget de 1863.

2^o *Tir national.* Dix-neuf mille francs pour payer des dépenses relatives au tir national en 1863. 19,000 »

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 48 du budget de 1863.

3^o *Inspection générale du service de santé civil.* Onze cent un francs quatre-vingt-dix centimes, pour payer des livres acquis pour le service de l'inspection générale du service de santé civil. 1,101 90

Cette somme formera l'art. 137 du budget de 1863.

Total. . . fr. 32,101 90

Art. 3. Les crédits ci-dessus spécifiés aux art. 1 et 2 seront convertis au moyen des ressources ordinaires des exercices 1862 et 1863.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBROOM.

214. — 1^{er} JUIN 1863. — Loi accordant au département des travaux publics des crédits supplémentaires à concurrence de 446,627 fr. 34 centimes (1). (*Monit.* du 5 juin 1863.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des dépenses se rapportant à des

(1) Session de 1862-1863.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 28 avril 1863, p. 664-666. — Rapport. Séance du 12 mai, p. 700. *Annales parlementaires.* Discussion et adoption. Séance du 14 mai 1863, p. 990-991.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 21 mai 1863, p. CXXXI.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances du 22 mai 1863, p. 191. — Discussion des articles et adoption. Séance du 23 mai, p. 197-198.

exercices clos (1861 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des travaux publics pour l'exercice 1862, jusqu'à concurrence de 15,969 francs 61 centimes et y formeront un chapitre X, subdivisé comme suit :

§ 1^{er}. PONTS ET CHAUSSÉES.

Canaux et rivières.

Art. 90. Travaux d'entretien. — Service de la Lys (exercice 1859). fr. 145 72

Art. 91. Travaux d'amélioration. — Service de la Meuse (exercice 1860). 703 »

Art. 92. Travaux d'amélioration du canal de Gand à Ostende (exercice 1860). 7,505 »

Art. 93. Travaux d'amélioration de la Dyle et du Demer (exercice 1861). 48 15

Francs. . . 8,403 87

Ports et côtes.

Art. 94. Travaux d'entretien. — Frais judiciaires (exercice 1861). 673 17

Art. 95. Travaux d'amélioration au port d'Ostende (exercice 1861). 2,428 03

Frais d'adjudications.

Art. 96. Frais d'impression et d'annonces (exercice 1861). 71 »

3,172 20

§ 2. CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Art. 97. Traction et matériel. — Combustible (exercice 1853). 1,962 30

Art. 98. Transports. — Frais d'exploitation (exercice 1861). 1,000 »

Art. 99. Service en général. — Matériel (exercice 1861). 654 27

Art. 100. Postes. — Transport des dépêches (exercice 1861). 63 86

3,680 43

§ 3. COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.

Art. 101. Publication du recueil (exercice 1861). 681 »

§ 4. DÉPENSES IMPRÉVUES.

Art. 102. Frais judiciaires (exercice 1860). 32 11

Total. . . fr. 15,969 61